

Enquête

La rentrée 2023 de vos enfants

Résultats et analyse

Enquête réalisée entre le 2 novembre 2023 et le 2 janvier 2024 :

- mails auprès de l'ensemble des adhérents d'HandiRéseaux38
- publication dans la newsletter d'HandiRéseaux38 et sur handireseaux38.fr
- publication sur les réseaux sociaux

228 réponses reçues : 1 réponse = 1 enfant (les familles ayant plusieurs enfants concernés ont rempli un questionnaire par enfant).

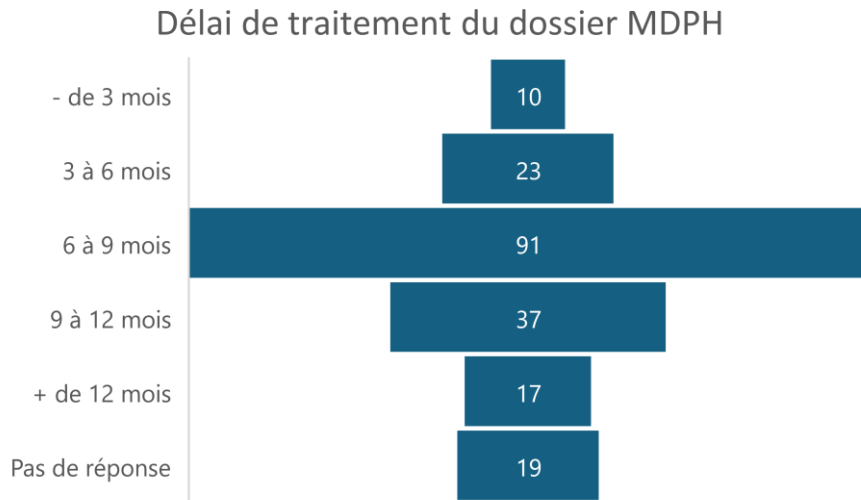
N'ont été retenues pour cette analyse que les réponses concernant des enfants de 3 à 16 ans (critère de l'obligation de scolarité), soit 205 réponses.

Le dossier MDPH

204 des 205 répondants ont déjà déposé au moins une fois un dossier MDPH.

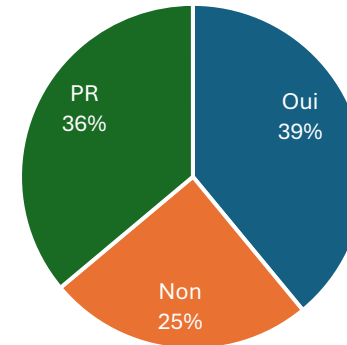
40% ont eu recours à un aide pour remplir le dossier, aide apportée le plus souvent – 77 % – par un/une professionnel(le) (« assistante sociale ») ; mais aussi par des bénévoles ou des proches.

Délais de réponse et adéquation de la réponse à la demande et aux besoins :



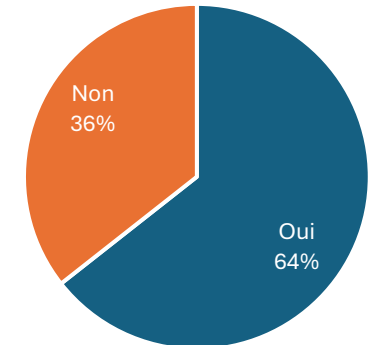
Délai moyen : 7,25 mois / Délai médian : 7 mois – Sur 197 réponses
Pas de réponse = réponse à la demande MDPH non reçue.

Adéquation entre orientation obtenue et demande exprimée



PR = Question non répondue

Adaptation de la réponse aux besoins de l'enfant



Le dossier MDPH (2)

Analyse de la question ouverte « *Quelles sont vos impressions sur ce dossier de demande à la MDPH ? (est-il complet ? Clair ? Facile ou difficile à remplir ?...)* » :

Sur 189 réponses, 175 affirment que le remplissage du dossier est très compliqué la première fois, les autres semblent avoir été aidés par des professionnels. C'est une grosse charge mentale et très chronophage.

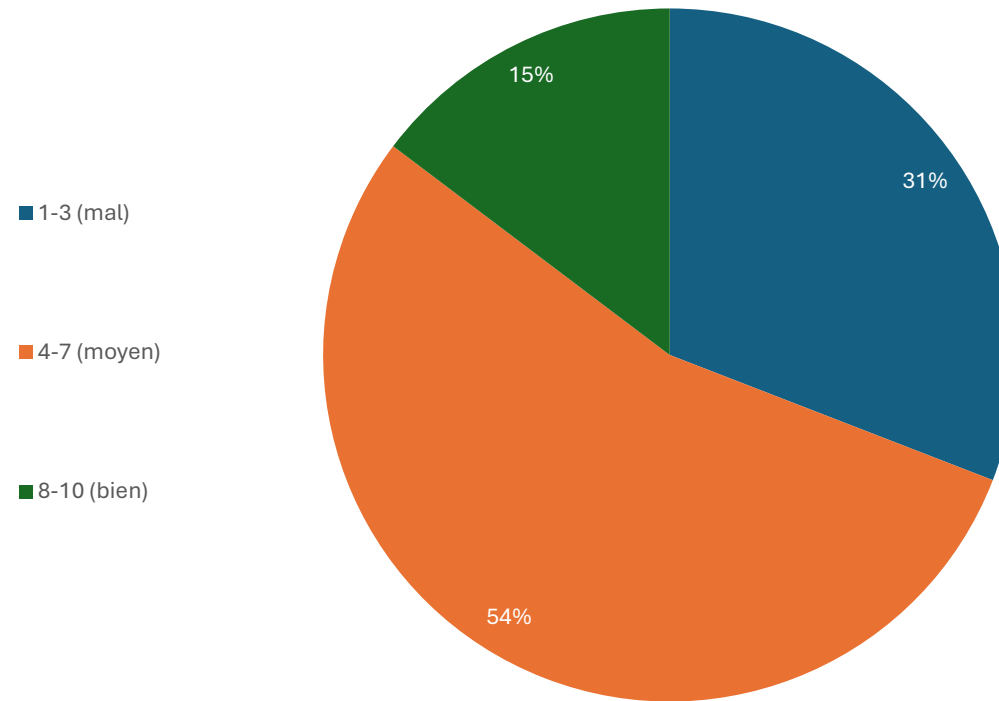
Beaucoup de répondants disent ne pas connaître leurs droits et ne savent pas quoi demander.

Quelques remarques reviennent régulièrement :

- il est spécifiquement indiqué à 7 reprises que l'on ne comprend pas pourquoi il faut refaire si souvent le dossier « comme si le handicap allait disparaître ». Cela entraîne la répétition de bilans qui coutent chers, la redondance des documents envoyés, des documents complémentaires non pris en compte.
 - 8 personnes expriment explicitement les délais de traitement trop long, et le fait que les notifications ne soient pas suivies de faits (pas d'AESH, pas de place en IME...)
 - 7 personnes se disent explicitement satisfaites
-

Le dossier MDPH (3)

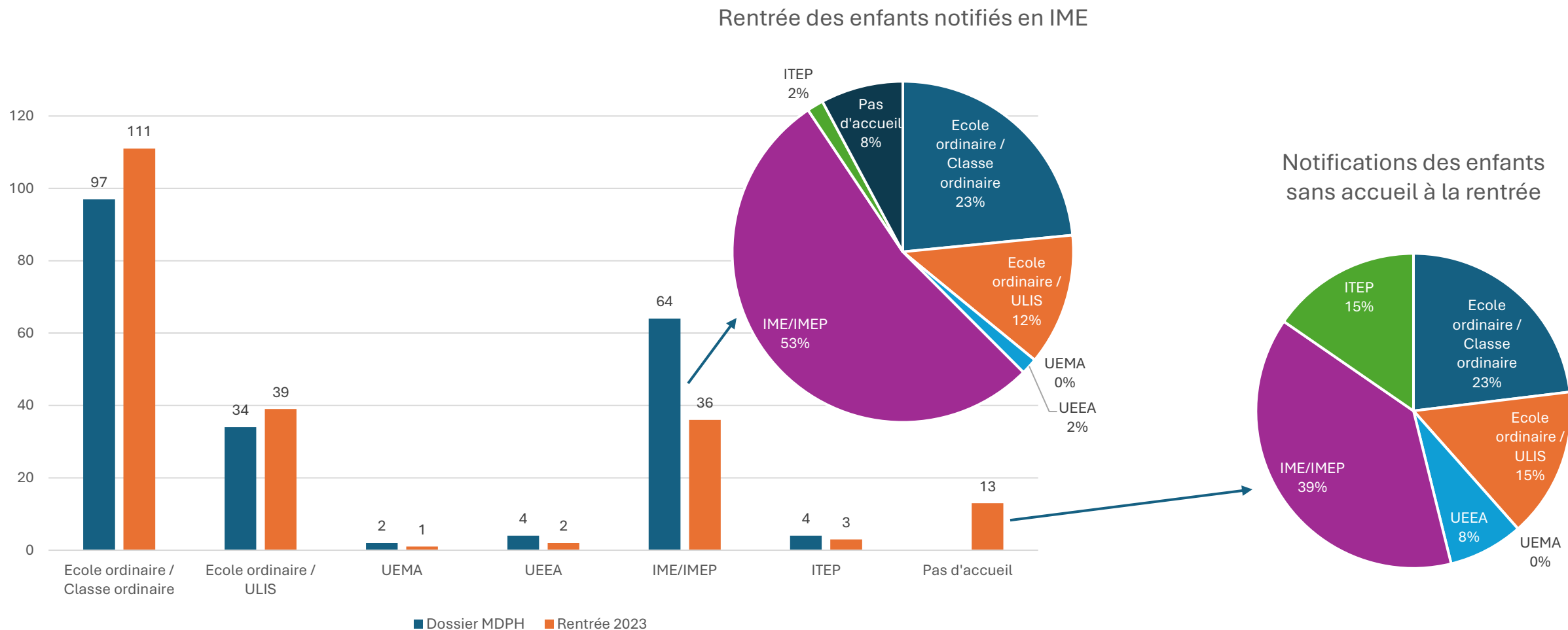
Avez-vous le sentiment de bien connaître les droits relatifs à la scolarisation de votre enfant ?
(10 : parfaitement – 1 : pas du tout)



Note moyenne : 4,9

Le dossier MDPH (4)

Écart entre le type de scolarité notifié et la situation effective à la rentrée 2023 :



On observe que 47% des enfants ayant une notification IME ont connu un autre mode d'accueil – ou pas d'accueil – à la rentrée : principalement une classe ordinaire ou une Ulis.

Les AESH : notifications 2023

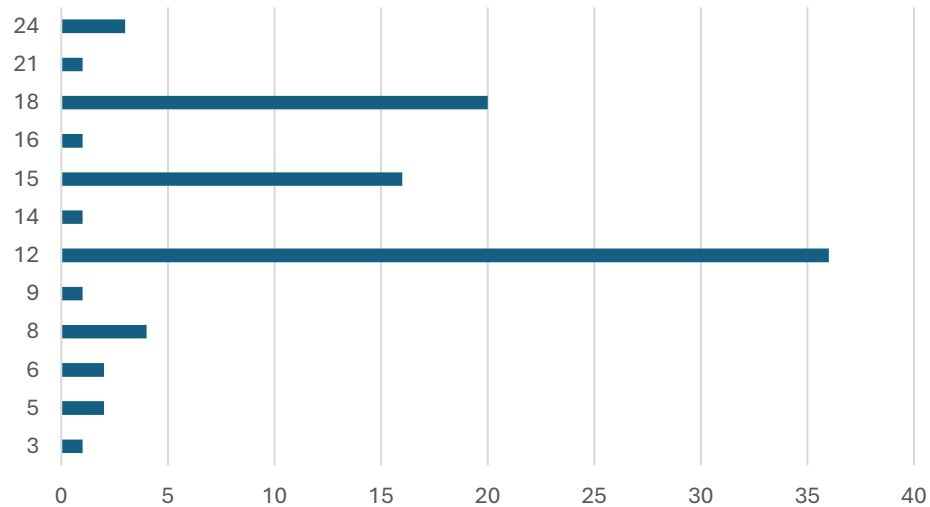
Sur 131 enfants orientés en milieu ordinaire, 77% se sont vu notifier un(e) AESH (soit 101):

- AESH individuel pour 74%
- AESH mutualisé pour 26%

Ces notifications concernent des enfants orientés :

- en classe ordinaire pour 76% (77% indiv / 23% mut)
- en Ulis pour 24% (66% indiv / 34% mut)

Temps d'AESH notifié



Moyenne de 14h / enfant

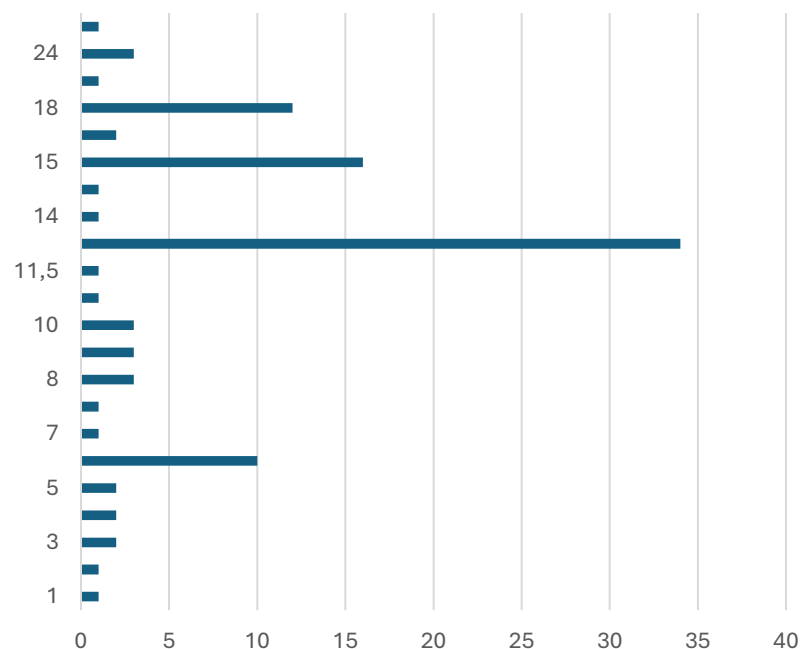
Les AESH : rentrée 2023

Sur 150 enfants de répondants accueillis en milieu ordinaire à la rentrée 2023, 77% disposaient d'une notification d'AESH (soit 117) :

- AESH individuel pour 73%
- AESH mutualisé pour 27%

L'AESH était effectivement présent(e) au premier jour pour 90% des enfants, le délai d'arrivée en cas d'absence à la rentrée (12 cas) allant de 2 semaines à 4 mois.

Temps d'AESH effectif



Les temps de présence d'AESH constatés sont à la fois plus divers et moins élevés que ceux notifiés, avec une moyenne de 12,25h/enfant.

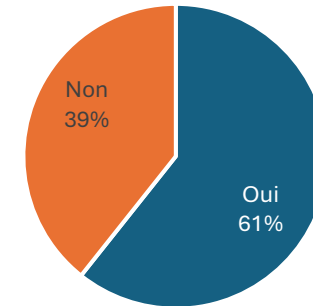
L'écart moyen entre la notification et l'effectif est de -5h (quand les deux données étaient renseignées, soit pour 71 répondants). À noter 3 situations où la présence d'AESH est plus importante que la notification.

La notification individuel/mutualisé est respectée pour la quasi-totalité des répondants.

Les AESH : rentrée 2023 (2)

À la date de clôture de l'enquête, 61% des répondants avaient eu un rendez-vous de rentrée avec l'AESH et un enseignant.

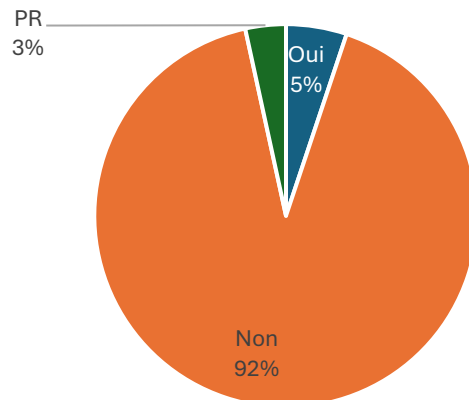
Rdv Famille / AESH / Enseignant(s)



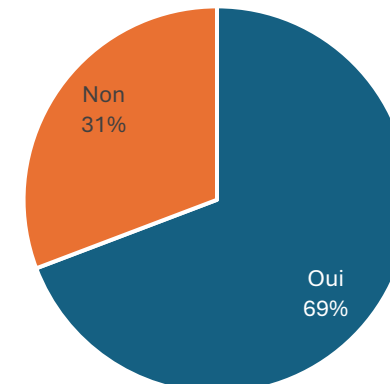
En cas d'absence de l'AESH :

- celui-ci n'est pas remplacé pour 92% des répondants
- l'enfant n'est pas accueilli pour 31% des répondants

AESH remplacé si absent



Enfant accueilli quand AESH absent



Les SESSAD

Sur 131 enfants orientés en milieu ordinaire, 56% se sont vu notifier un SESSAD (soit 73).

Ces notifications concernent des enfants orientés :

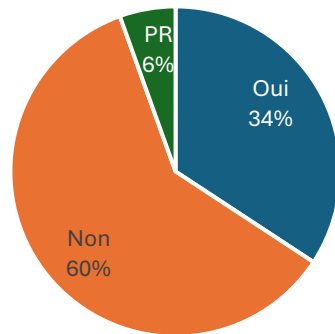
- en classe ordinaire pour 62%
- en Ulis pour 38%

L'accompagnement SESSAD n'était pas effectif à la rentrée pour 60% d'entre eux.

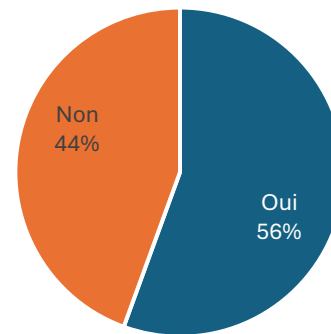
Pour les autres, les accompagnements mis en place les plus courants sont : éducateur (23 mentions sur 25), psychologue (17), psychomotricien (15), orthophonie (11), ergothérapie (8), APAS (2). Ces accompagnements sont considérés comme adaptés aux besoins de l'enfant dans 56% des cas.

Le Sessad intervient quasi systématiquement sur le lieu de scolarisation (1 exception), et la qualité du lien avec les équipes du lieu de scolarisation est majoritairement bonne (64%).

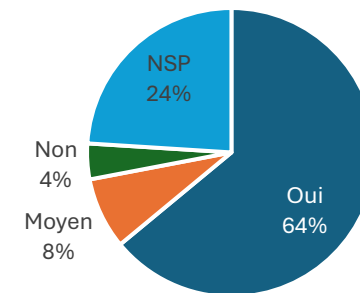
Sessad présent à la rentrée



Adaptation des prestations aux besoins



Le Sessad et l'école travaillent-ils bien ensemble ?

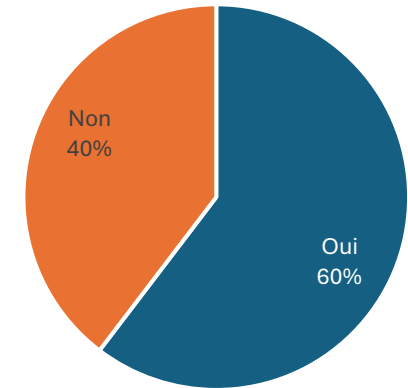


L'accueil en classe ordinaire : temps de présence

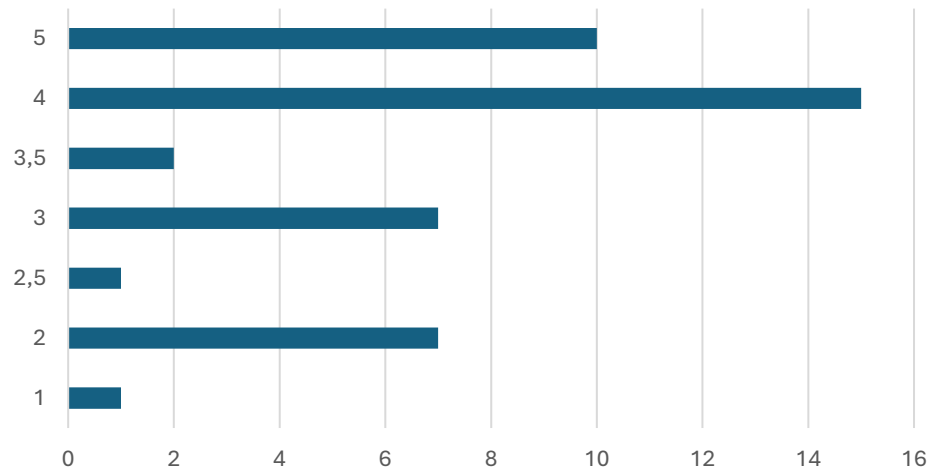
Sur 111 enfants ayant effectué leur rentrée 2023 en classe ordinaire, 60% sont accueillis à temps plein (soit 67).

Pour les enfants accueillis à temps partiel, plus de la moitié d'entre eux sont présents moins de 4h/jour sur leur lieu de scolarisation.

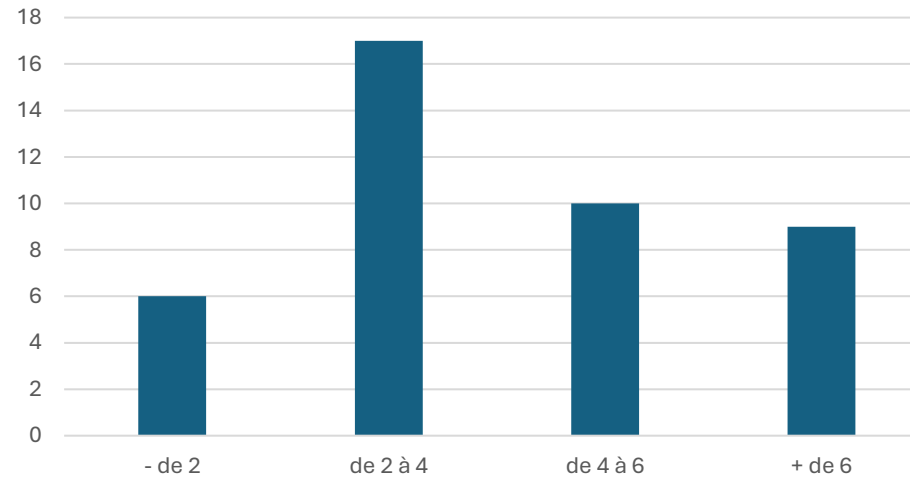
Accueil temps plein



Nbre de jours d'accueil / Tps partiel



Nbre d'heures par jour d'accueil / Tps partiel

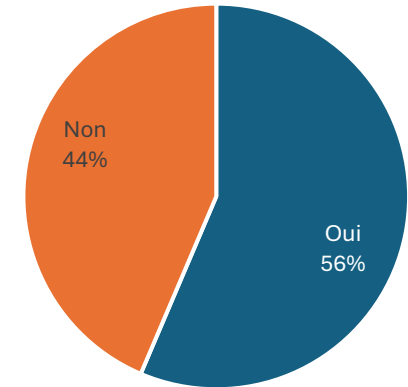


L'accueil en classe Ulis : temps de présence

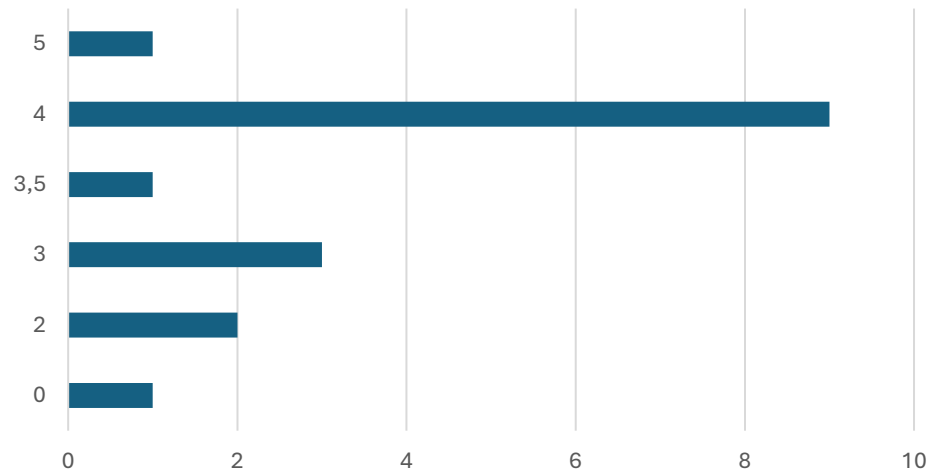
Sur 39 enfants ayant effectué leur rentrée 2023 en classe Ulis, 56% sont accueillis à temps plein (soit 22).

Pour les enfants accueillis à temps partiel, plus de la moitié d'entre eux sont présents moins de 4h/jour sur leur lieu de scolarisation.

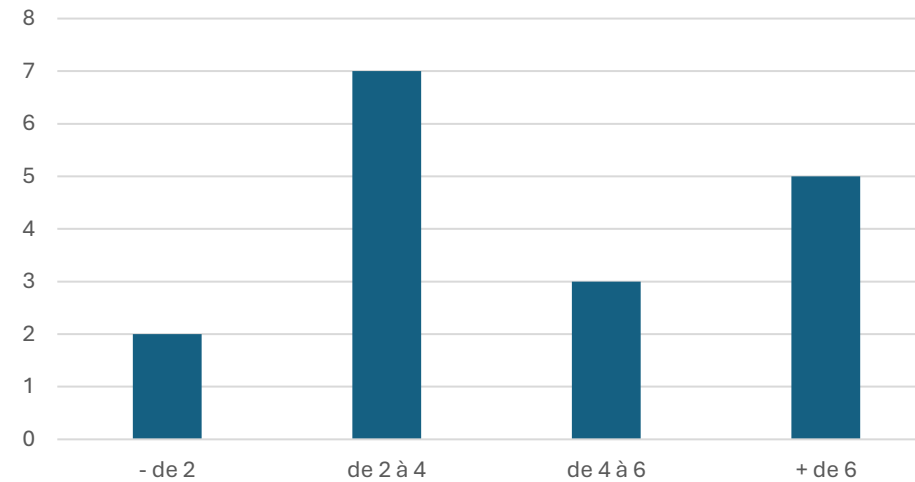
Accueil temps plein



Nbre de jours d'accueil / Tps partiel



Nbre d'heures par jour d'accueil / Tps partiel



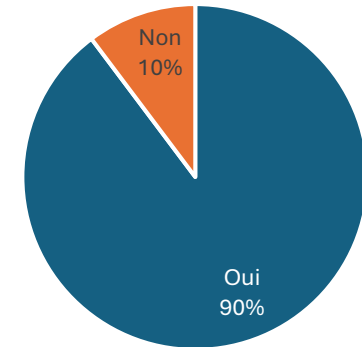
L'accueil en classe Ulis : inclusion

Sur 39 enfants ayant effectué leur rentrée 2023 en classe Ulis, 90% disposent de temps d'inclusion en classe ordinaire (soit 35).

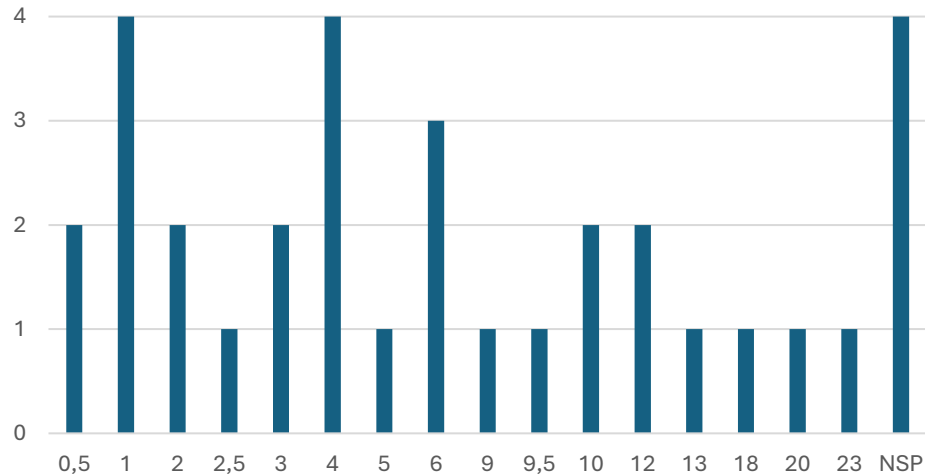
Ce temps d'inclusion est de 6h30 par semaine et par enfant en moyenne, 66% des enfants bénéficiant de moins de 6h30 par semaine.

Pour 37% des répondants, le niveau dans lequel les enfants sont inclus ne correspond pas à leurs capacités.

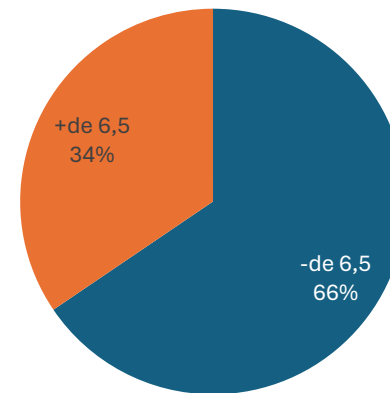
Temps d'inclusion en classe ordinaire



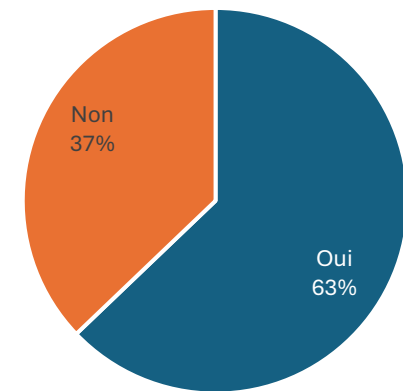
Nombre d'heures d'inclusion



Nbre d'heures d'inclusion



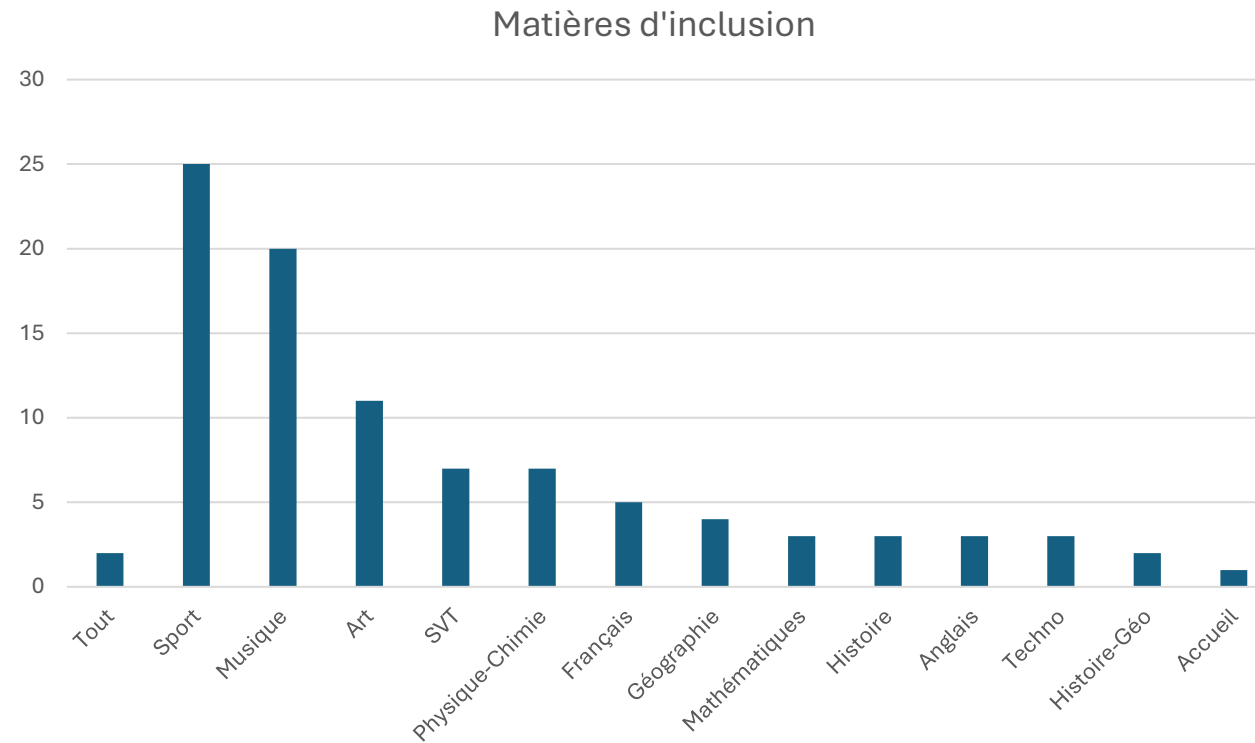
Niveau d'inclusion adapté



L'accueil en classe Ulis : inclusion (2)

Les matières d'inclusion les plus fréquentes sont :

- le sport (25 enfants)
- la musique (20)
- l'éducation artistique (11)

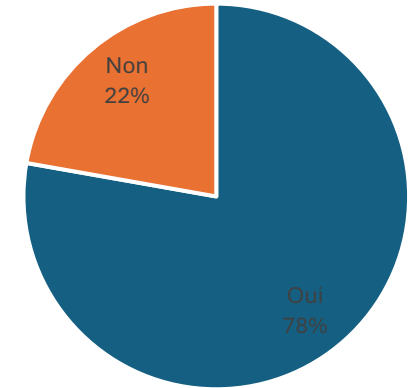


L'accueil en IME : temps de présence

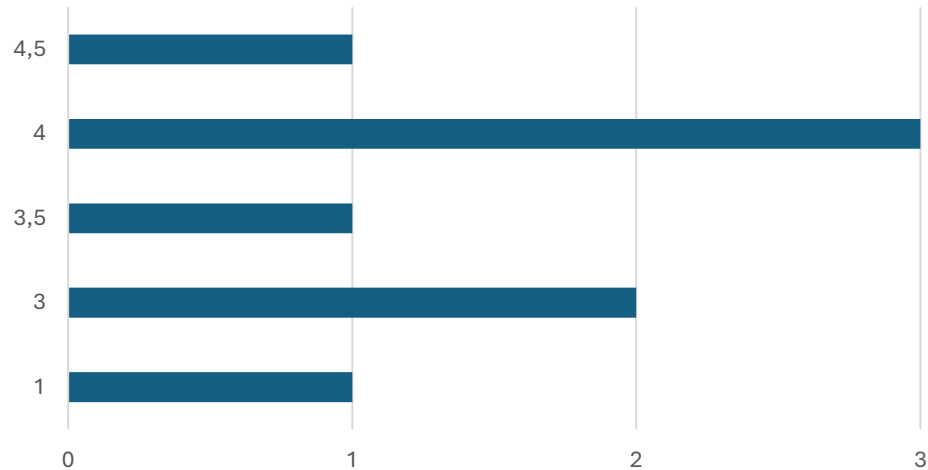
Sur 36 enfants ayant effectué leur rentrée 2023 en IME, 78% sont accueillis à temps plein (soit 28).

Pour les enfants accueillis à temps partiel, 75% sont accueillis plus de 6h par jour au sein de l'IME.

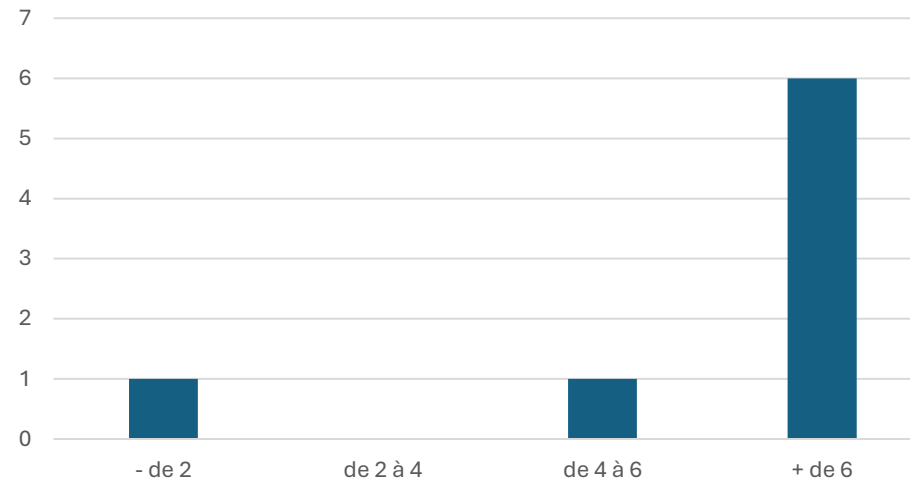
Accueil temps plein



Nbre de jours d'accueil / Tps partiel



Nbre d'heure par jour d'accueil / Tps partiel

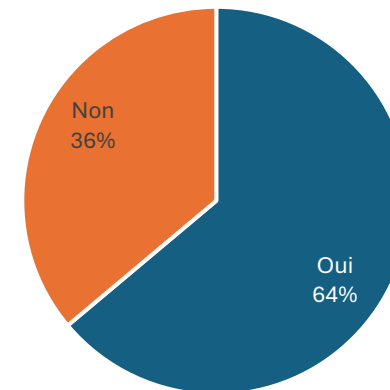


L'accueil en IME : scolarisation

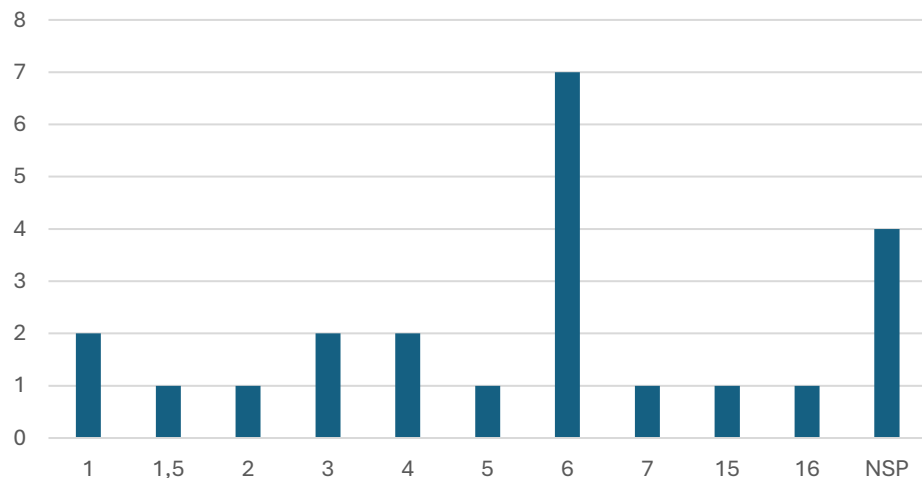
Sur 36 enfants ayant effectué leur rentrée 2023 en IME, 64% bénéficient d'une scolarisation dans le cadre de cet accueil.

Le nombre d'heure moyen est de 5,5h par semaine et par enfant, et 84% des enfants bénéficient de moins de 7h de scolarisation par semaine.

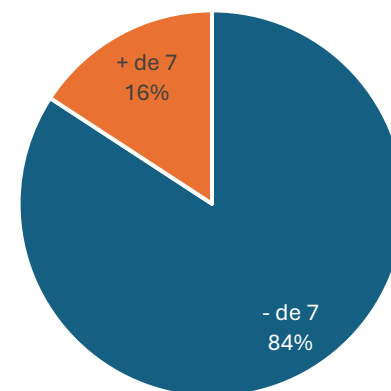
Scolarisation dans le cadre de l'IME



Nbre d'heures d'école / semaine



Nbre d'heures d'école / semaine



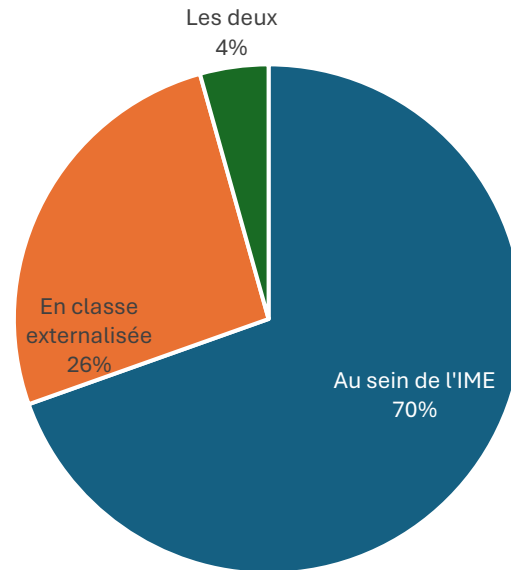
L'accueil en IME : scolarisation (2)

Sur les 23 enfants bénéficiant d'heures de scolarisation dans le cadre de l'IME :

- 70% sont scolarisés au sein de l'IME
- 26% sont scolarisés en classe externalisée
- 4% bénéficient d'un régime mixte

Seul 1 enfant (sur 7) scolarisé en classe externalisée bénéficie de temps d'inclusion (1h, en musique).

Lieu de scolarisation des enfants en IME



L'accueil en ITEP, UEMA, UEEA

UEMA :

1 enfant concerné uniquement parmi les 205 réponses.

Enfant accueilli à temps plein, accueilli à la cantine avec aide des éducatrices, mais pas en périscolaire.

UEEA :

2 enfants concernés uniquement parmi les 205 réponses.

1 à temps plein, accueilli à la cantine et en périscolaire.

1 à raison d'1h30 par jour sur 5 jours, refusé à la cantine et en périscolaire.

ITEP :

3 enfants concernés uniquement parmi les 205 réponses.

Tous à temps partiel de 3 jours d'accueil, en matinée uniquement pour l'un des 3.

Un seul est scolarisé, au sein de l'ITEP, 1h par jour.

1 est accueilli à la cantine, 1 refusé, 1 n'y va pas par choix de ses parents.

1 est accueilli en périscolaire, 1 refusé, 1 n'y va pas par choix de ses parents.

1 fréquente un accueil de loisirs.

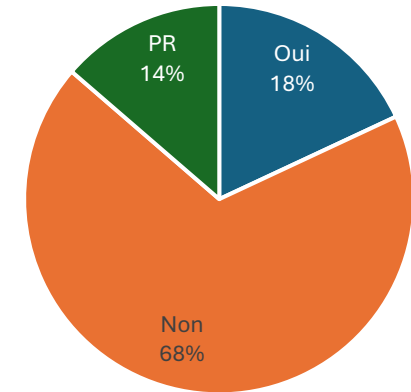
Les aides matérielles

Sur 205 réponses, 18% des enfants concernés se sont vu notifier une aide matérielle (mobilier, ordinateur,...).

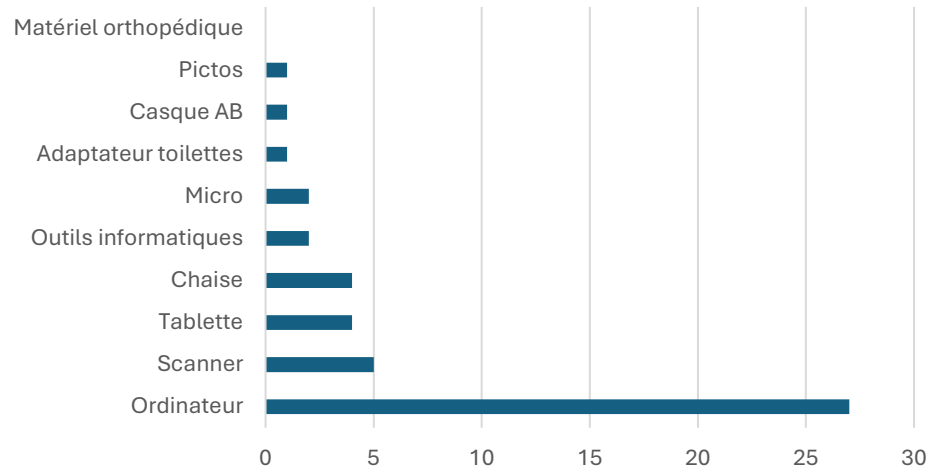
Le matériel informatique étant, de loin, le plus couramment notifié.

Ce matériel n'a pas été fourni à la rentrée dans 65% des cas, et 35% des familles ont fini par l'acheter elles-mêmes.

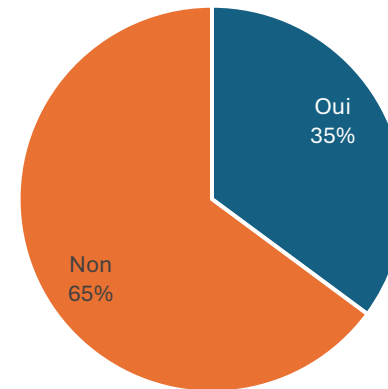
Aide matérielle notifiée



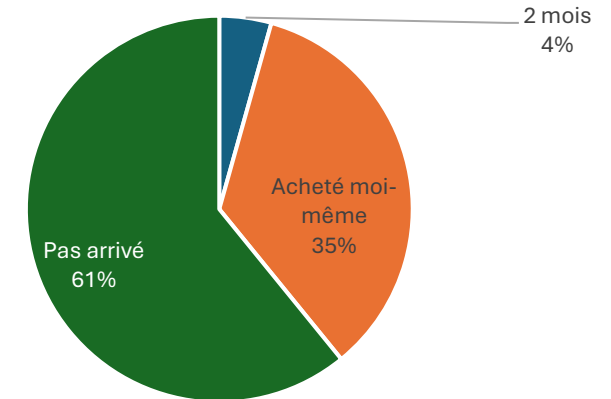
Type d'aide matérielle



Matériel fourni à la rentrée ?



Délai fourniture matériel

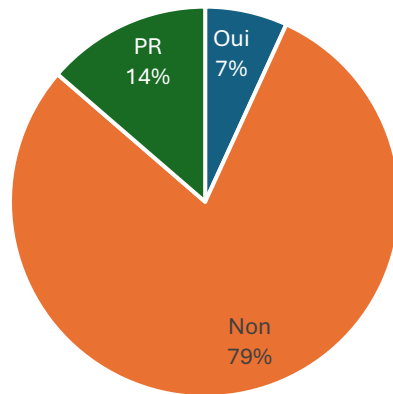


Les manuels adaptés

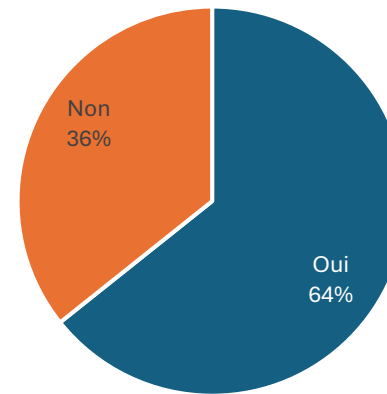
Sur 205 réponses, 7% des enfants concernés se sont vu notifier des manuels pédagogiques adaptés.

Ces manuels n'ont pas été fournis à la rentrée dans 36% des cas.

Manuels adaptés notifiés



Manuels fournis à la rentrée ?



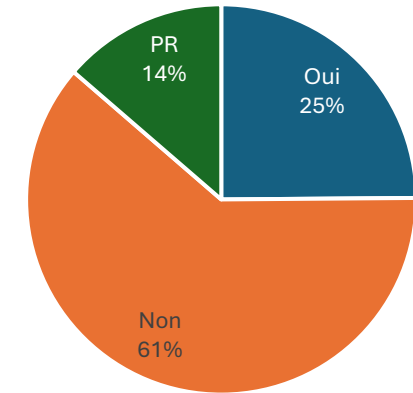
Les aménagements pédagogiques

Sur 205 réponses, 25% des enfants concernés se sont vu notifier des aménagements pédagogiques (évaluation, aménagement des supports...)

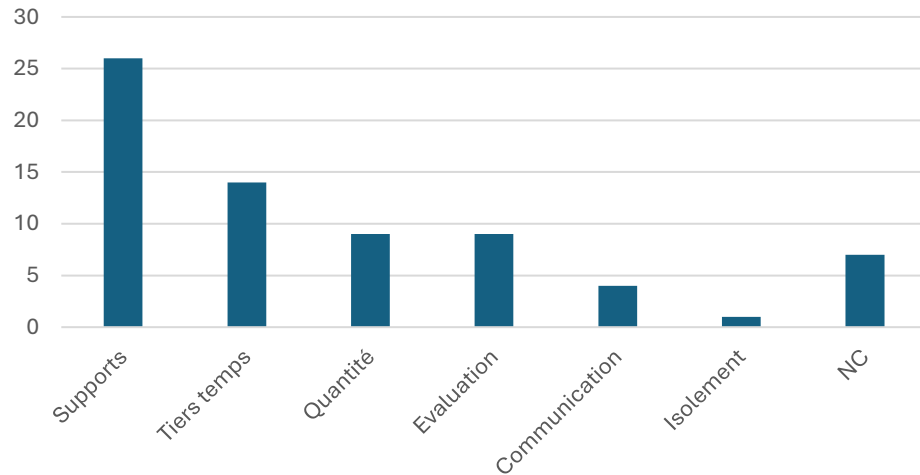
L'aménagement des supports et le tiers temps sont les aménagements les plus courant.

Ces aménagements n'ont pas été mis en place dès la rentrée dans 27% des cas.

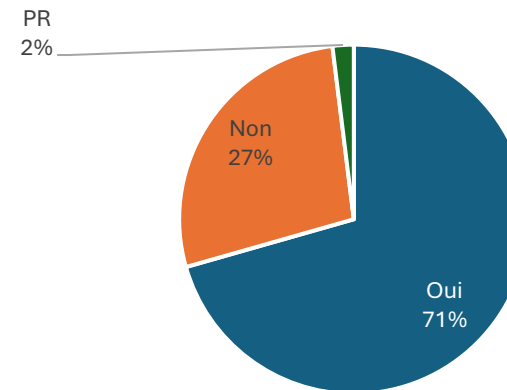
Aménagements pédagogiques notifiés



Type d'aménagement pédagogiques notifiés



Mise en place des aménagements dès la rentrée

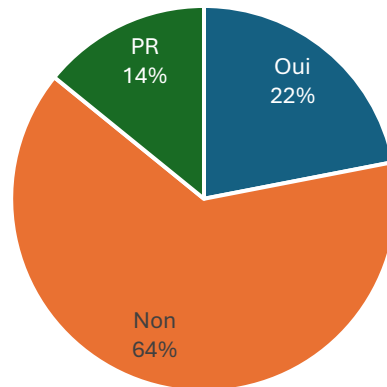


Les aménagements d'examens

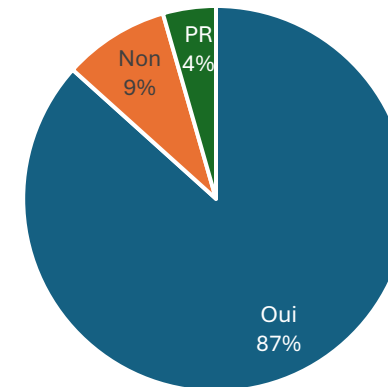
Sur 205 réponses, 22% des enfants concernés se sont vu notifier des aménagements d'examen.

Ces aménagements sont considérés comme adaptés par la plupart des familles : 87%.

Aménagements d'examens notifiés



Adaptation des aménagements d'examen

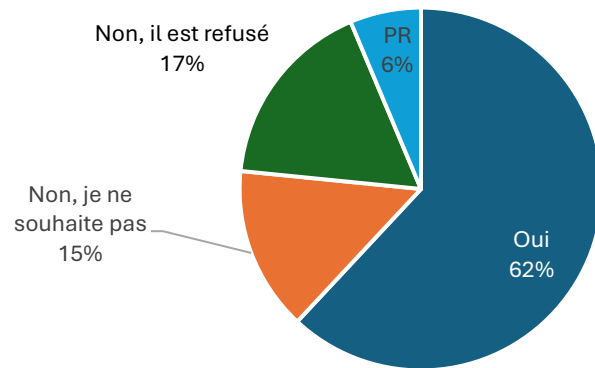


Cantine et périscolaire

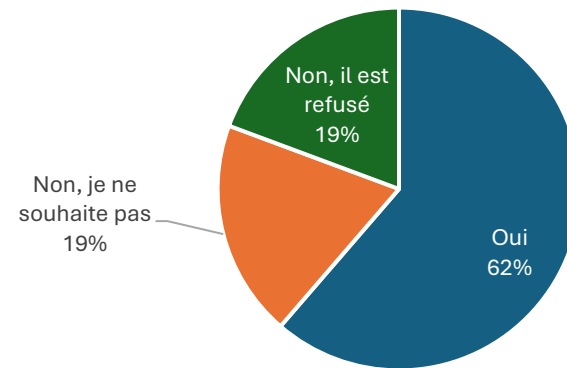
Sur 205 réponses :

- 17% des enfants concernés sont refusés à la cantine
- 21% des enfants scolarisés en milieu ordinaire sont refusés pour les temps périscolaires

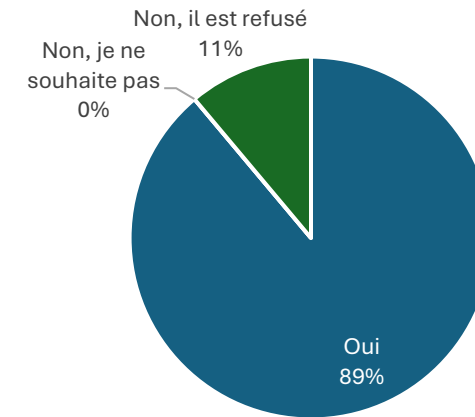
Accueil à la cantine
« ensemble »



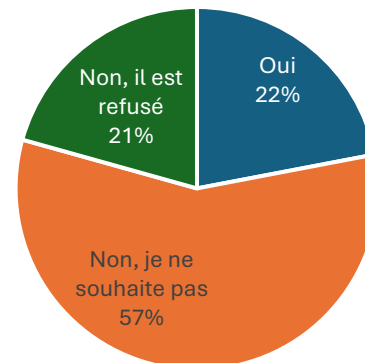
Accueil à la cantine
enfants en milieu ordinaire



Accueil à la cantine
enfants en IME



Accueil temps périscolaires
enfants en milieu ordinaire



Cantine et périscolaire (2)

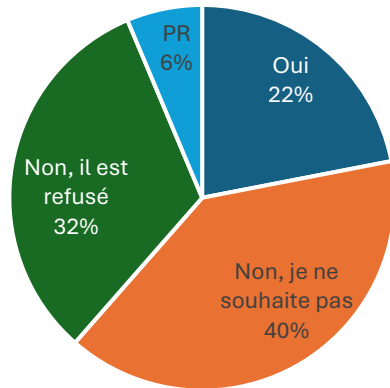
Pour 24% des enfants accueillis à la cantine et 10% des enfants accueillis en temps périscolaires, des aménagements sont mis en place pour l'accueil.

Dans la plupart des cas, il s'agit d'une aide humaine supplémentaire. Mais ces aménagements peuvent également consister en un isolement du groupe, une aide matérielle (Motilo, chaise adaptée,...), de la formation des personnels d'accueil ou l'adaptation du repas pour la cantine.

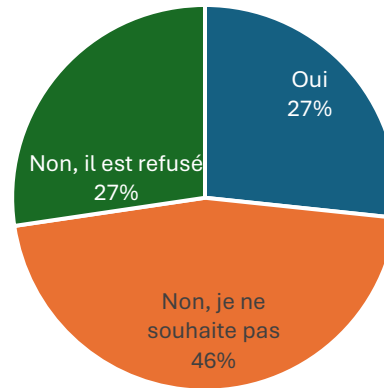
Accueils de loisirs

Sur 205 réponses, 32% des enfants ne sont pas acceptés dans les accueils de loisirs (56% pour les enfants d'IME). Pour les accueillis, un aménagement est mis en place dans 31% des cas.

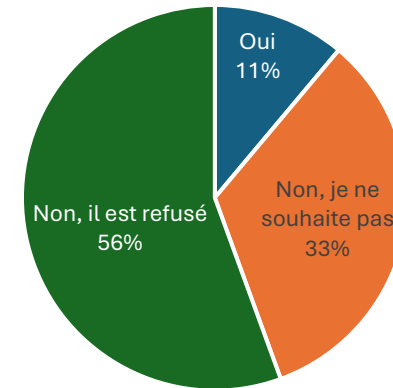
Accueil en centres de loisirs



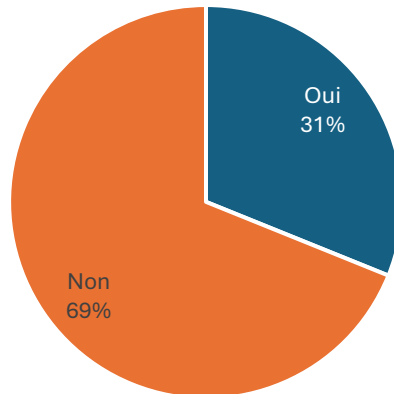
Accueil de loisirs des enfants en mil. ord.



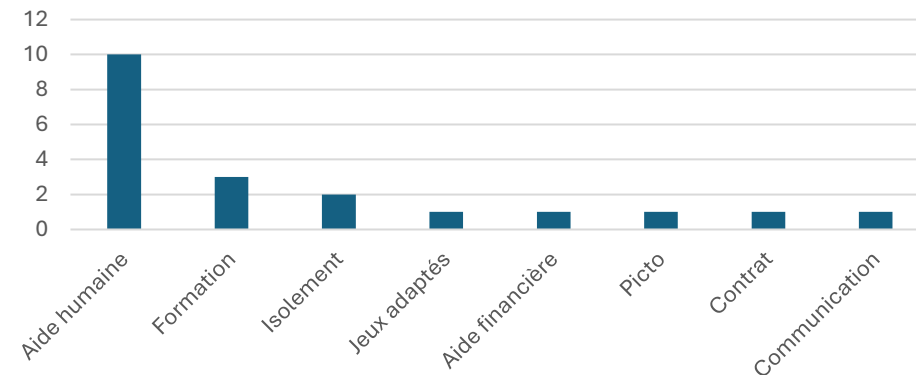
Accueil de loisirs des enfants en IME



Aménagements pour l'accueil en centres de loisirs



Type d'aménagements en accueil de loisirs



Discriminations

Sur 205 réponses, 41% des familles estiment que leur enfant est victime de discriminations du fait de son handicap (« Non » : 52%, Sans réponse : 7%).

Pour les familles qui ont souhaité développer cette réponse (79), il ressort :

- que les enfants en situation de handicap restent encore aujourd'hui confrontés à de multiples obstacles, allant de **l'exclusion de la cantine et des clubs sportifs à des moqueries et à un manque d'acceptation par leurs pairs**
 - que les **demandes d'aménagements prennent du temps à être traitées**, et malgré un diagnostic établi, **peu d'adaptations sont réellement mises en place** durant la scolarisation
 - que les activités sociales sont limitées, et des situations de discrimination surviennent en raison du **manque d'encadrement adéquat**
 - que les familles ressentent **la nécessité constante de lutter pour les droits de leurs enfants**, créant ainsi un sentiment d'injustice et d'isolement
 - que des **aménagements existent mais restent très peu présents dans les faits.**
-

Epanouissement scolaire

Sur 205 réponses, 56% des familles estiment que leur enfant est épanoui durant ses temps de scolarisation.
(« Non » : 35%, Sans réponse : 9%)

Pour les familles qui ont souhaité développer cette réponse (74) :

26 font état d'un manque d'adaptations, 17 d'épuisements, 13 de maltraitances voir de harcèlement par les autres élèves, 7 signalent un manque d'inclusion, et 3 sont assez satisfaites.

4 items ressortent :

- **la scolarité est une source de stress et d'épuisement**

L'élève doit faire beaucoup d'effort pour se concentrer, pour comprendre et faire ce qu'on lui demande, pour gérer les relations avec les autres, pour gérer les surcharges sensorielles notamment le bruit, les imprévus.

Il rentre chez lui épuisé et un certain nombre décompense à la maison avec des troubles du comportements.

Cela est majoré par le manque d'adaptation mis en place.

- les enseignants manquent de connaissance du handicap et de formation, **y compris en Ulis.**

Par conséquent, **il y a peu d'adaptation de la scolarité**, certains enseignants ne s'investissent pas et font dessiner l'enfant pendant les cours, voire émettent des réflexions maltraitantes – « tu es un flémard » - car l'enfant ne peut pas travailler sans adaptation. Certains enseignants font preuve de bonnes volontés mais semblent désemparés.

- **difficulté de la relation avec les autres élèves** car non accompagnée, les élèves sont seuls dans la cour, on n'explique pas leurs difficultés... ceci peut aller de la violence verbale jusqu'au **harcèlement.**

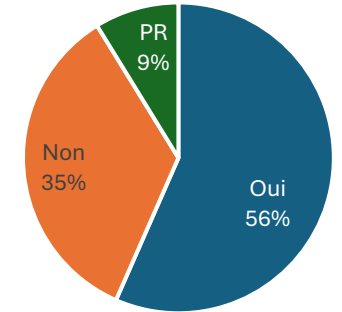
- **peu d'heures de vraie inclusion**, seulement sur sport et musique/art plastique. L'enfant n'est accepté que quand l'AESH est présente, pas d'accueil pendant les sorties scolaires, à la cantine et en périscolaire, l'enfant n'est pas accompagné quand il n'est pas en cours.

Epanouissement scolaire (2)

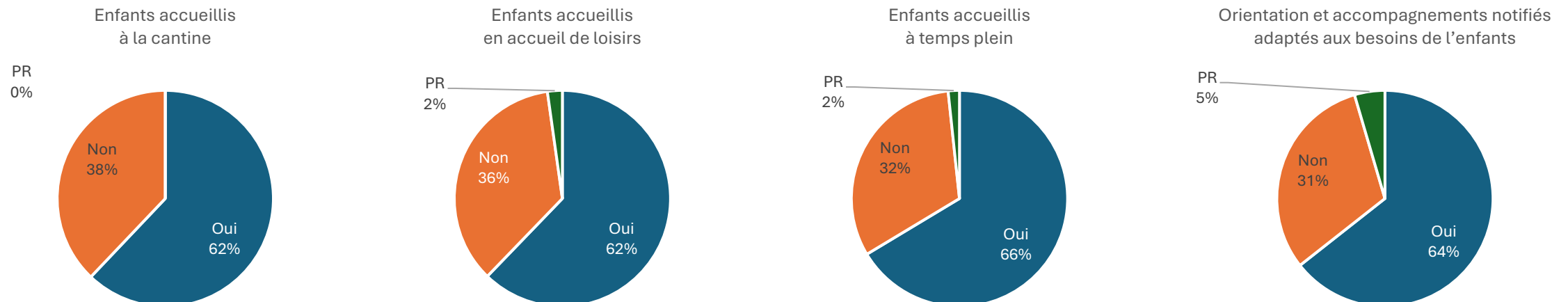
À noter que, en comparaison à la moyenne :

- l'épanouissement déclaré est plus important quand les enfants sont accueillis à la cantine (62% de « Oui », +6%)
- l'épanouissement déclaré est plus important quand les enfants fréquentent un accueil de loisirs (62% de « Oui », + 6%)
- **l'épanouissement déclaré est plus important quand les enfants sont accueillis à temps plein (66% de « Oui », + 10%)**
- l'épanouissement déclaré est plus important quand la réponse à la demande MDPH correspond à la demande de la famille (65% de « Oui », +9%)
- l'épanouissement déclaré est plus important quand la famille estime que la réponse à la demande MDPH est adaptée aux besoins de l'enfant (64% de « Oui », + 8%)

Epanouissement de l'enfant
« Ensemble »



Ci-dessous, réponse à la question « Pensez-vous que votre enfant soit épanoui durant ses temps de scolarisation ? » quand :



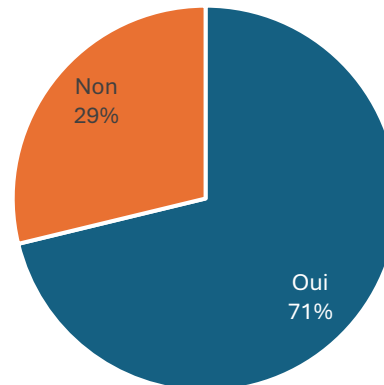
Impacts sur la vie professionnelle des parents

Sur 205 réponses, 71% des familles estiment que leur vie professionnelle est impactée par les conditions de scolarisation de leur(s) enfant(s) (« Non » : 29%, Sans réponse : 0)

Pour les familles qui ont souhaité développer cette réponse (130) :

- un des deux parents **ne peut pas travailler** pour 51 d'entre elles (39%)
- un des deux parents **travaille à temps partiel** pour 49 d'entre elles (38%)
 - > ce temps partiel est inférieur à 0,5 ETP pour au moins 14 répondants (certains ne précisent pas)
- les parents déclarent des « **aménagements** » **de leur travail** pour 30 familles (23%)
 - > ces aménagements peuvent être des refus de postes à responsabilité, des refus de promotions ou de postes intéressants, des aménagements de planning pour travailler en alternance avec son conjoint (le soir, le we...), des congés pour rendez-vous médicaux de l'enfant, etc...

Vie professionnelle impactée

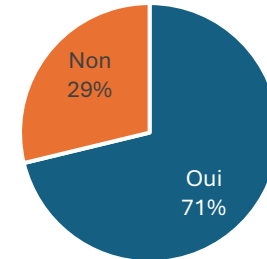


Impacts sur la vie professionnelle des parents (2)

À noter que, en comparaison à la moyenne, la vie professionnelle des parents est moins impactée :

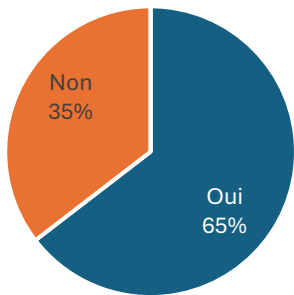
- quand l'enfant est accueilli à la cantine (-6%)
- quand l'enfant est accueilli en périscolaire (-9%)
- quand l'enfant fréquente un accueil de loisirs (-11%)
- **quand l'enfant est accueilli à temps plein (-12%)**
- quand la famille estime que la réponse à la demande MDPH correspond aux besoins de l'enfant (-7%)

Vie professionnelle impactée ensemble

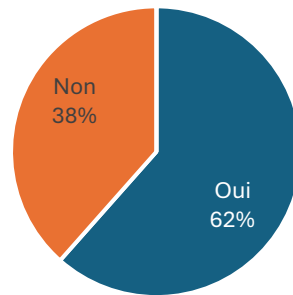


Ci-dessous, réponse à la question « Est-ce que les conditions de scolarisation et d'accueil de votre enfant ont un impact sur votre vie professionnelle ou sur celle de votre conjoint(e) ? » quand :

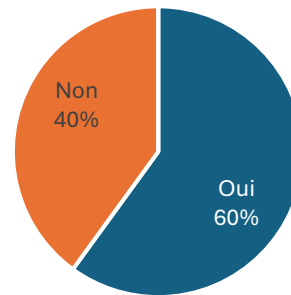
Enfants accueillis à la cantine



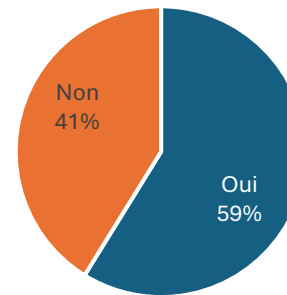
Enfants accueillis en périscolaire



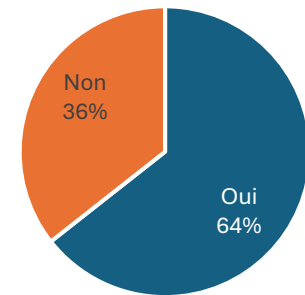
Enfants accueillis en accueil de loisirs



Enfants accueillis à temps plein



Orientation et accompagnements notifiés adaptés aux besoins de l'enfant



Commentaires libres

En fin d'enquête, les répondants étaient invités à répondre à la question ouverte :

« Avez-vous quelque chose à ajouter sur les conditions de scolarisation de votre enfant ? »

144 personnes ont souhaité répondre à cette question.

Les points positifs :

- certains parents notent une implication positive de certains enseignants et personnels éducatifs dans le suivi de leurs enfants -> « investissement » « bienveillance »
- certains enfants ont réussi à s'adapter au milieu scolaire, notamment grâce à des enseignants compréhensifs et à des dispositifs d'accompagnement -> importance du Sessad, classe IME bien intégrée au collège
- une famille rapporte une bonne intégration dans le groupe classe, avec des invitations à des anniversaires et une interaction positive avec les autres enfants
- dans quelques cas, la collaboration avec l'AESH est jugée positive
- une famille très satisfaite dans le privé avec une enseignante très investie, après un passage dans le public

Les points négatifs :

- le manque de sensibilisation et de formation des AESH, des enseignants, des enseignants référents, de l'encadrement, est plusieurs fois souligné
 - les délais prolongés pour obtenir des services spécialisés, tels que les places en IME
 - la confusion entre inclusion et intégration : on demande à l'enfant de s'adapter à l'école, ne devrait-on pas demander à l'école de s'adapter aux enfants
-

Commentaires libres (2)

En fin d'enquête, les répondants étaient invités à répondre à la question ouverte :

« Avez-vous quelque chose à ajouter sur les conditions de scolarisation de votre enfant ? »

144 personnes ont souhaité répondre à cette question.

Les points négatifs (suite) :

- les délais de traitement des dossiers puis le décalage entre ce qui est notifié et ce qui est appliqué à l'école
 - enseignants et camarades souvent peu conscients des efforts d'adaptation des enfants, échecs imputés aux troubles de l'enfant, les difficultés sont pointées mais pas les progrès
 - problèmes de temps d'AESH pas assez importants, d'absence d'accueil de l'enfant en dehors du temps d'AESH, de mise en place des AESH en fonction des capacités de recrutement et non des besoins réels
 - épuisement des familles : « parcours du combattant » administratif avec peu de soutien et d'information, importance du travail d'adaptation à faire à la maison ou recours au CNED, difficultés à travailler
 - manque de coordination et de communication entre les différents acteurs
 - inégalité des écoles et des communes face à l'inclusion. Des familles disent financer elles-mêmes des adaptations
 - 7 familles disent n'avoir aucune solution, dont 1 depuis 2 ans
-